POUR INFORMATION

PROVINCE DE QUÉBEC,
Ville de Sainte-Marie,
Le 15 décembre 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Sainte-Marie pour l'adoption du budget, tenue le 15 décembre 2025 à 19 h, à la salle du conseil de l'édifice de l'hôtel de ville à Sainte-Marie.

Sous la présidence de Luce Lacroix,

Étaient présents : Clémence Faucher
Marie Douce Guay
Sébastien Drouin
Sébastien Caux
Dany Drouin
Steve Rouleau

formant quorum de ce conseil.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Ayant quorum, l'assemblée est déclarée ouverte.

2025-12-681 **VÉRIFICATION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

En conséquence :

Il est résolu :

QUE le tout est conforme et qu'ils procéderont tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

2025-12-682 **ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2026;

En conséquence :

Il est proposé par le conseiller Sébastien Caux,
Appuyé par le conseiller Steve Rouleau,

ET il est résolu :

QUE ce conseil accepte le budget de la Ville de Sainte-Marie pour l'année 2026 tel que présenté par la trésorière de la Ville qui s'établit comme suit :

REVENUS		
Taxes		
Activités de fonctionnement	**27 573 618 $**	
Activités d'investissement	**1 500 000 $**	
Compensations tenant lieu de taxes	**815 826 $**	
Transferts	**1 568 296 $**	
Services rendus	**2 757 167 $**	
Impositions de droits	**429 700 $**	
Amendes et pénalités	**186 520 $**	
Autres revenus (ex : revenus d'intérêts)	**190 100 $**	
TOTAL DES REVENUS		**35 021 227 $**
Moins : revenus d'investissement		**(1 500 000 $)**
TOTAL DES REVENUS DE FONCTIONNEMENT		**33 521 227 $**
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Administration générale	**5 383 226 $**	
Sécurité publique	**4 433 055 $**	
Transport	**4 171 818 $**	
Hygiène du milieu	**5 920 155 $**	
Santé et bien-être	**46 272 $**	
Aménagement, urbanisme et développement	**1 953 492 $**	
Loisirs et culture	**7 044 508 $**	
Frais de financement	**1 653 021 $**	
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		**30 605 547 $**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE		**2 915 680 $**

CONCILIATION À DES FINS FISCALES		
Financement		**(2 305 878) $**
Remboursement de la dette à long terme		
Affectations		
Activités d'investissement	**(57 302) $**	
Excédent de fonctionnement affecté	**0 $**	
Réserves financières et fonds réservés	**(552 500) $**	
TOTAL DES AFFECTATIONS		**(609 802) $**
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES		**- $**

QUE la trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marie, les documents concernant le budget 2026 et les transmettre, si requis, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du budget 2026.

Certificat de crédits du trésorier numéro 1 (budget 2026).

Adoptée à l'unanimité.

2025-12-683 **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028**

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Marie;

En conséquence :

Il est proposé par la conseillère Clémence Faucher,
Appuyé par le conseiller Sébastien Drouin,

ET il est résolu :

QUE ce conseil accepte le programme d'immobilisations triennal pour les années 2026-2027-2028 de la Ville de Sainte-Marie tel que présenté par la mairesse de la Ville, dont les dépenses triennales prévues s'élèvent à 40 492 500 $, soit 15 172 500 $ pour l'année 2026, 14 270 000 $ pour l'année 2027 et 11 050 000 $ pour l'année 2028.

QUE conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est autorisée à publier un document explicatif du programme triennal d'immobilisations pour les années 2026-2027-2028.

Adoptée à l'unanimité.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1941-2025 ÉTABLISSANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Douce Guay qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1941-2025 établissant les taux de la taxe sur la valeur foncière pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1941-2025 est déposé par la conseillère Marie Douce Guay, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1942-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAXES ET DES COMPENSATIONS POUR LE SERVICE D'AQUEDUC MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par la conseillère Dany Drouin qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1942-2025 décrétant l'imposition des taxes et des compensations pour le service d'aqueduc municipal pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1942-2025 est déposé par la conseillère Dany Drouin, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1943-2025 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE D'ÉGOUT SANITAIRE ET POUR L'ÉPURATION DES EAUX USÉES POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Caux qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1943-2025 établissant la tarification pour le service d'égout sanitaire et pour l'épuration des eaux usées pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1943-2025 est déposé par le conseiller Sébastien Caux, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1944-2025 FIXANT LA TARIFICATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES DÉCHETS POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par le conseiller Sébastien Drouin qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1944-2025 fixant la tarification pour le service de collecte, de transport et de disposition des déchets pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1944-2025 est déposé par le conseiller Sébastien Drouin, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1945-2025 AUTORISANT LE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES 2026 DE LA VILLE DE SAINTE-MARIE EN TROIS (3) VERSEMENTS

Avis de motion est donné par le conseiller Steve Rouleau qu'il soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1945-2025 autorisant le paiement des taxes municipales 2026 de la Ville de Sainte-Marie en trois (3) versements.

Le projet du règlement numéro 1945-2025 est déposé par le conseiller Steve Rouleau, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1946-2025 ASSUJETTISSANT AU PAIEMENT D'UNE COMPENSATION POUR SERVICES MUNICIPAUX CERTAINS PROPRIÉTAIRES D'IMMEUBLES EXEMPTS DE TOUTE TAXE FONCIÈRE, MUNICIPALE OU SCOLAIRE POUR L'ANNÉE 2026

Avis de motion est donné par la conseillère Clémence Faucher qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1946-2025 assujettissant au paiement d'une compensation pour services municipaux certains propriétaires d'immeubles exempts de toute taxe foncière, municipale ou scolaire pour l'année 2026.

Le projet du règlement numéro 1946-2025 est déposé par la conseillère Clémence Faucher, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1947-2025 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2026 POUR LA MISE EN PLACE D'UN SERVICE DE VIDANGE, TRANSPORT, TRAITEMENT ET VALORISATION D'EAUX USÉES D'INSTALLATIONS SEPTIQUES NON RACCORDÉES À UN RÉSEAU D'ÉGOUT MUNICIPAL AUTORISÉ

Avis de motion est donné par la conseillère Marie Douce Guay qu'elle soumettra lors d'une prochaine séance de ce conseil un projet de règlement portant le numéro 1947-2025 établissant la tarification pour l'année 2026 pour la mise en place d'un service de vidange, transport, traitement et valorisation d'eaux usées d'installations septiques non raccordées à un réseau d'égout municipal autorisé.

Le projet du règlement numéro 1947-2025 est déposé par la conseillère Marie Douce Guay, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

QUESTIONS DE L'AUDITOIRE

Quatre (4) personnes, dont une journaliste, assistent à la séance. Trois (3) personnes posent des questions et émettent des commentaires.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Levée de l'assemblée à 19 h 35.
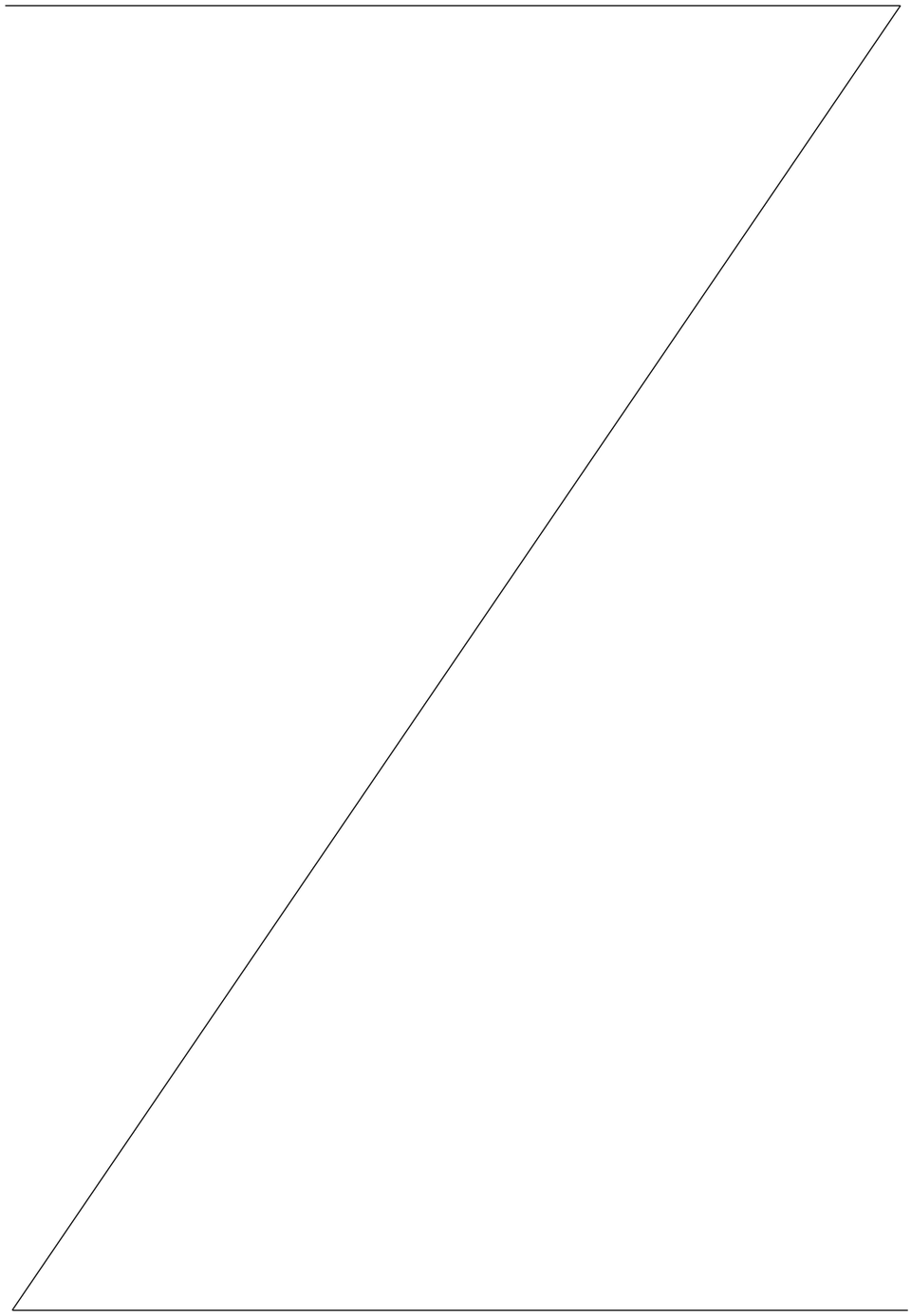
_____	_____
M^e^ Hélène Gagné, OMA Greffière.	Luce Lacroix, Mairesse.